

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 20 mai 2019

Cabinet du directeur général et communication

Contact : Amélie Roux Rubio

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr



Vaccinons-nous contre la rougeole pour protéger les personnes fragiles

Nous avons tous dans notre entourage des personnes fragiles : nourrissons, femmes enceintes, personnes ayant des défenses immunitaires affaiblies.

Protégeons-les de la rougeole en nous vaccinant.

Au quotidien, nous côtoyons dans notre environnement privé ou professionnel (famille, amis, voisins, collègues, etc.) des personnes fragiles, davantage susceptibles de présenter des formes graves de la rougeole et pour lesquelles le vaccin est contre-indiqué. Nous pouvons les protéger en nous vaccinant. Se faire vacciner contre la rougeole, c'est se protéger et protéger ses proches.

LA ROUGEOLE EST UNE MALADIE TRÈS CONTAGIEUSE QUI PEUT ÊTRE GRAVE VOIRE MORTELLE

Un malade peut contaminer jusqu'à 20 personnes

La rougeole se transmet très facilement par l'air (postillons, toux, éternuements) à toutes les personnes non vaccinées et qui ne l'ont jamais eue. Une personne malade de la rougeole peut la transmettre dès les premiers symptômes, avant même l'éruption, et jusqu'à 5 jours après le début de celle-ci.

La rougeole peut donner des atteintes respiratoires et neurologiques sévères pouvant être à l'origine de séquelles irréversibles, voire de décès.

LA MEILLEURE PROTECTION, C'EST LA VACCINATION !

Vérifiez que vous êtes à jour de votre vaccination contre la rougeole

Les autorités sanitaires recommandent cette vaccination de manière systématique pour toute personne née en 1980 ou après. La vaccination est complète après 2 doses de vaccins.

Vous devez consulter votre médecin si :

- vous n'êtes pas vacciné ;
- vous avez reçu seulement une dose ;
- vous n'avez pas de carnet de vaccination.

Si vous avez déjà eu la rougeole, vous êtes protégés.

A tous les âges, en cas de doute, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes préconise de consulter votre médecin pour vérifier votre protection vis-à-vis de la rougeole.

Des recommandations spécifiques de vaccination existent également pour les professionnels de santé et de la petite enfance.

UNE COUVERTURE VACCINALE¹ ENCORE INSUFFISANTE

En 2017, en Auvergne-Rhône-Alpes, seulement 81,3% des enfants de 2 ans ont reçu les 2 doses recommandées, avec de fortes disparités inter-départementales.

Pour éviter la circulation du virus de la maladie, **95% de la population doit avoir reçu 2 doses de vaccin contre la rougeole.**

¹ Couverture vaccinale : proportion de personnes vaccinées dans une population à un moment donné (Source : Santé publique France)

146

CAS DE ROUGEOLE RECENSÉS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2019.

[EN 2018, 29 CAS AVAIENT ÉTÉ DÉCLARÉS À LA MÊME PÉRIODE]

Il n'existe pas de traitement spécifique contre cette maladie.

La vaccination est la meilleure protection.

EN SAVOIR +

- [Site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)
- [Site national Vaccination Info Service](#)
- [BSP régional Vaccination](#)